

## La psychanalyse entre médiatisation et censure

La morale sexuelle de Marc Oraison en procès (1955-1966)

*Psychoanalysis between mediatization and censorship. Marc Oraison's sexual morality on trial (1955-1966)*

*El psicoanálisis entre mediatización y censura. la moral sexual de Marc Oraison en proceso (1955-1966)*

Agnès Desmazières

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/assr/25246>

DOI : 10.4000/assr.25246

ISSN : 1777-5825

### Éditeur

Éditions de l'EHESS

### Édition imprimée

Date de publication : 17 octobre 2013

Pagination : 123-142

ISBN : 978-2-7132-2396-9

ISSN : 0335-5985

### Référence électronique

Agnès Desmazières, « La psychanalyse entre médiatisation et censure », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 163 | juillet-septembre 2013, mis en ligne le 01 octobre 2016, consulté le 22 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/assr/25246> ; DOI : 10.4000/assr.25246

---

Agnès Desmazières

## La psychanalyse entre médiatisation et censure

### La morale sexuelle de Marc Oraison en procès (1955-1966)

Au tournant des années 1960, la psychanalyse, s'émancipant d'un cadre élitiste, investit la scène médiatique pour répondre au défi de la popularisation. « *Allô, Mémie* », animée par la journaliste Mémie Grégoire sur RTL, bat des records d'audience. Françoise Dolto s'impose, dans un registre plus spécifique, comme la psychanalyste des enfants grâce à son émission « *Lorsque l'enfant paraît* ». L'abbé Marc Oraison se fait lui aussi le porte-parole d'une psychanalyse « grand public » dans « *Un chrétien vous parle* », l'émission dominicale de Radio-Luxembourg. Son succès doit beaucoup à ses talents de vulgarisateur qu'il exerce par la voix comme par la plume. Choyé des médias, Oraison se fait connaître comme l'écrivain catholique de référence sur la psychanalyse.

Né en 1914, Marc Oraison découvre la psychanalyse au séminaire où il est entré après des études de médecine. La lecture du *Manuel de sexologie normale et pathologique* (1946) du psychanalyste Angelo Hesnard, sur les conseils du moraliste jésuite Eugène Tesson, a sur Oraison une influence déterminante. Après son ordination pour le diocèse de Bordeaux, il se lance, sous la direction de Tesson, dans la préparation d'un doctorat de théologie, soutenu en 1951. L'intérêt qu'il porte à l'étude des rapports entre sexualité et morale, objet de sa thèse, est avivé par les nombreuses confessions qu'il entend à l'église de la Trinité. Oraison est encouragé dans ses recherches par son curé, le chanoine Emmanuel Lancrenon, lui-même pionnier dans ce domaine. Faute de moyens financiers suffisants, Oraison abandonne rapidement la cure didactique qu'il avait amorcée avec Francis Pasche et se forme sur le tas en assistant à des consultations psychanalytiques à l'hôpital Sainte-Anne et par des échanges avec des psychanalystes chrétiens.

L'œuvre prolifique d'Oraison – il publie dix ouvrages entre 1955 et 1966 – est exemplaire de la manière dont la psychanalyse contribue à l'élaboration d'une morale conjugale qui se veut en phase avec la société contemporaine grâce à un regard positif porté sur la sexualité. Ses travaux se font ainsi l'écho de la progressive libération des mœurs. Les mises en garde du Saint-Office, qui se succèdent

à partir de 1955 et sont puissamment relayées par les médias, assurent une publicité inespérée à ses ouvrages, faisant d'Oraison une plume très convoitée des éditeurs, à commencer par Daniel-Rops, influent directeur de collection chez Fayard, qui lance véritablement la carrière littéraire du prêtre, avec la publication, en 1956, de *L'union des époux*.

Dans cet article, j'étudierai, à partir du « cas » Oraison, comment la morale sexuelle est devenue, pour l'Église catholique, au tournant du concile Vatican II, un terrain privilégié de mise en discussion de ses pratiques pastorales et de ses orientations doctrinales, comme de son organisation institutionnelle. À la suite de Claude Langlois, je montrerai comment le débat sur la morale sexuelle est informé par une « perspective ecclésiologique » (C. Langlois, 2005 : 400). Il s'agira de mettre en lumière en quoi l'opposition entre Oraison et le Saint-Office est le reflet d'un affrontement persistant, malgré l'ouverture conciliaire, entre le « complexe anti-romain » des théologiens censurés et le « complexe anti-moderne » de leurs accusateurs curiaux (É. Fouilloux, 1998 : 245). Je soulignerai comment, à la faveur du concile, un troisième acteur, l'épiscopat local, impose progressivement sa présence dans les discussions. Cette étude insistera tout particulièrement sur le rôle crucial des médias, à l'exemple du quotidien *Le Monde* et de son chroniqueur religieux Henri Fesquet, dans l'orchestration du conflit et, plus encore, dans l'affirmation d'une « anthropologie sociale » vouée à se substituer à l'« anthropologie de la Foi », prônée par les autorités ecclésiastiques (P. Levillain, F.-C. Uginet, 1989 : 456).

L'analyse se fonde sur une lecture croisée des livres de Marc Oraison, des articles de presse le concernant, et tout spécialement de ceux publiés dans *Le Monde*, de ses archives privées, ainsi que des archives portant sur la censure de ses ouvrages, qui sont conservées dans les Archives historiques du diocèse de Paris<sup>1</sup>. Trois épisodes-clés de la médiatisation de la morale sexuelle de Marc Oraison sont retenus : la mise à l'Index de son ouvrage *Vie chrétienne et problèmes de la sexualité* (1955) ; la parution de son article « Les méthodes du Saint-Office » (1964) dans *Le Monde* ; le refus d'accorder l'*imprimatur* à ses livres après la sortie du *Mystère humain de la sexualité* (1966).

## Refonder la morale catholique à partir de Freud

Dès le début des années 1950, Oraison s'impose comme l'un des rénovateurs de la morale les plus influents. L'originalité de la pensée du prêtre bordelais tient à la manière dont il repense les grands principes de la morale catholique

---

1. L'archevêché de Paris assure la censure des écrits de M. Oraison de 1952 à 1961. À partir de 1961, celle-ci est confiée par le Saint-Office au cardinal Richaud, archevêque de Bordeaux et Ordinaire d'Oraison. Le cardinal Feltin, archevêque de Paris, ville où réside M. Oraison, demeure toutefois fréquemment sollicité dans les problèmes de censure de ses travaux.

traditionnelle à l'aune de l'œuvre de Freud. Prenant acte de la « révolution » anthropologique opérée par la psychanalyse, il juge l'apport de la nouvelle discipline incontournable du fait de sa revalorisation de la sexualité et de sa mise en lumière des pulsions inconscientes (M. Oraison, 1964 [1] : 18-19). La morale revendiquée par Oraison fait ainsi figure, non sans succès, de pendant « catholique » à la morale « laïque » promue, suscitant l'attention de la revue *Esprit* pour son maître à penser, le psychanalyste Angelo Hesnard (A. Desmazières, 2011 : 177-178).

Se revendiquant d'une approche moins théologique que proprement « clinique », Oraison n'entreprend pas seulement de faire reconnaître la contribution théorique de la psychanalyse à la morale, mais, plus encore, œuvre pour la prise en compte des données expérimentales (M. Oraison, 1964 [1] : 8). L'expérience clinique du prêtre se situe à la croisée entre expertise médicale, sanctionnée par le titre de docteur en médecine, exercice d'une psychothérapie « sauvage », et pratique pastorale du confessionnal. Aux côtés du jésuite Louis Beirnaert et du dominicain Albert Plé, fondateur de la revue *Le Supplément de la Vie spirituelle* à laquelle Oraison collabore, il s'investit dans la promotion de la psychanalyse en milieu ecclésiastique. Avec eux, il fonde, en 1961, l'Association Médico-psychologique d'Aide aux Religieux, qui promeut un discernement psychologique des vocations religieuses. Au cours du concile Vatican II, Oraison resserre sa collaboration avec des théologiens moralistes qui partagent le souhait d'une refonte radicale de la morale catholique et dont il devient le porte-parole.

Cette démarche clinique trouve pour partie sa justification dans les préoccupations pastorales d'Oraison. S'attachant à vulgariser ses recherches scientifiques, il adapte sa réflexion au public auquel il s'adresse, comme celui des militants de l'Action Catholique Ouvrière dans *L'harmonie du couple humain* (1960). Sous l'impulsion de Daniel-Rops, Oraison oriente plus particulièrement ses efforts en direction d'un apostolat intellectuel. À la même époque, Oraison s'investit dans les activités du Centre Catholique des Intellectuels Français et participe régulièrement à la Semaine des Intellectuels Catholiques.

La réhabilitation de la sexualité constitue, aux yeux d'Oraison, l'apport majeur de la psychanalyse. Se réclamant de l'œuvre de Freud, il valorise la dimension « oblatrice » de l'amour humain et examine sous cette lumière les fonctions du mariage et du célibat en contexte chrétien (M. Oraison, 1952 : 172-175). Dans un premier temps, il propose de nouvelles justifications, psychologiques, à l'éthique catholique traditionnelle. C'est ainsi que, au nom du primat de l'oblativité, il considère les pratiques anticonceptionnelles comme « une monstruosité » (M. Oraison, 1960 : 65), condamne l'homosexualité, jugée « contre nature » selon la classification traditionnelle des péchés sexuels (M. Oraison, 1956 : 59), ou critique encore les pratiques masturbatoires et l'insémination artificielle.

Au fil du temps, Oraison insiste de manière croissante sur la nécessité, pour le moraliste, de tenir compte des situations concrètes. Il met ainsi en exergue l'écart entre l'idéal du don et la réalité de la situation et souligne, à la suite de Freud, l'emprise persistante des pulsions inconscientes. Se démarquant de l'enseignement traditionnel sur le péché, il invite, dès ses premiers écrits, à ne pas considérer seulement sa dimension objective, « matérielle », mais encore sa part subjective, « formelle », aux soubassements souvent inconscients et donc non volontaires (M. Oraison, 1952 : 61). Plus encore, à partir du milieu des années 1960, alors que les critiques contre la doctrine catholique sur la contraception montent, Oraison amende ses positions et se prononce en faveur de la pilule.

Dans ce prolongement, il s'attaque au légalisme dont la morale catholique lui paraît empreinte. Il souligne le caractère répressif et castrateur de l'éthique de la Loi objective et absolue, promue par les manuels de théologie morale. Cette critique du légalisme s'accompagne d'une remise en cause de l'institution ecclésiale dans sa fonction de régulation de la pensée théologique et des pratiques pastorales. Le prêtre bordelais s'étonne ainsi du manque de sens pédagogique du magistère : « Il semble qu'entre l'enseignement universel et souverain de l'Église d'une part, et la réceptivité concrète des fidèles, un travail d'élaboration, de pensée et d'explicitation serait nécessaire, qui n'est pas souvent fait » (M. Oraison, 1966 : 9). Les reproches adressés à l'encontre de l'institution ecclésiale contribuent à attiser les oppositions, déjà vives, à son égard.

## **Aux origines de la popularité d'Oraison : une rétractation médiatique**

Les premières difficultés de Marc Oraison remontent à la publication, en 1952, de sa thèse *Vie chrétienne et problèmes de la sexualité*. Dès l'année suivante, l'ouvrage est mis à l'Index *donec corrigetur*. Selon une pratique non exceptionnelle à l'époque (F. Gugelot, 2012), le Saint-Office accepte de tenir secrète la sentence de condamnation en échange de gages d'amendements et, en particulier, de l'engagement à réviser le texte incriminé dans le cadre d'une réédition. L'annonce officielle de la mise à l'Index, deux ans plus tard, en 1955, attire pour la première fois l'attention des médias sur les travaux d'Oraison, contraignant celui-ci à une soumission publique.

La publication de la condamnation toute tardive qu'elle soit, représente l'échec de la politique d'« accommodation » qui avait guidé initialement l'action du Saint-Office (E. Fouilloux, 1998 : 306). Prenant la mesure de l'impact médiatique d'une mise à l'Index, le Saint-Office privilégie dès cette époque des mesures « pédagogiques », telles que le retrait d'ouvrages du commerce, l'interdiction de leur traduction ou l'incitation à des révisions lors des rééditions. « Plutôt

qu'à des condamnations, c'est à des corrections et des remèdes que l'Église a eu recours », s'explique le cardinal Ottaviani (A. Ottaviani, 1959 : 1572).

Le « cas » Oraison illustre la difficulté de la censure diocésaine à s'imposer, en cette fin du pontificat de Pie XII, face aux revendications contraires des théologiens, qui réclament davantage d'autonomie, et du Saint-Office, qui s'efforce d'endiguer les innovations doctrinales. Oraison, qui se voit refuser l'*imprimatur* par son Ordinaire, l'archevêque de Bordeaux, Paul Richaud, se tourne vers Maurice Feltin, plus ouvert, qui l'avait accueilli à Paris. Si la censure diocésaine de la première édition de *Vie chrétienne et problèmes de la sexualité* ne rencontre pas d'écho, celle de sa réédition fait difficulté dès avant la mise à l'Index de l'ouvrage. Sous l'effet de la condamnation romaine, les censeurs se montrent encore plus exigeants et réclament une reprise complète du livre, à laquelle Oraison renâcle. Las des tergiversations du prêtre français qui continue, dans le même temps, de publier des textes qui font difficulté, le Saint-Office rend finalement publique la sentence de mise à l'Index.

En publiant le décret dans *l'Osservatore romano* du 7-8 janvier 1955, Rome fait connaître la mesure au monde entier. Le commentaire qui l'accompagne attire l'attention sur le trouble que le livre suscite parmi les directeurs spirituels à qui il est tout spécialement destiné. On craint que ceux-ci, contaminés par les thèses controversées d'Oraison, n'encouragent un relâchement de la discipline morale et sexuelle chez les laïcs et, plus encore, chez les futurs prêtres. Ces inquiétudes pastorales s'accompagnent d'objections doctrinales qui portent sur la restriction de la liberté, ainsi que sur la relativisation de la loi morale et du péché.

Dans un article du *Monde* du 2 février 1955, Henri Fesquet, prenant acte de la « notoriété » soudainement acquise par Oraison, exprime son soutien sans faille aux travaux du prêtre (H. Fesquet, 1955). Son intérêt a sans doute été aiguïté par sa propre expérience de séminariste chez les Pères blancs, avant la guerre. Fesquet, qui situe la condamnation dans la lignée des difficultés que les prêtres français, théologiens ou ouvriers, rencontrent en cette fin de pontificat de Pie XII, présente l'« affaire » Oraison comme un nouvel épisode du bras de fer qui oppose Rome et le catholicisme français. Loin de le décrire comme un innovateur ou un contestataire, il fait au contraire du prêtre bordelais un fidèle soutien, injustement accusé, de la doctrine traditionnelle de l'Église. Prenant ses distances avec une culture ecclésiale du silence, il pointe du doigt le supposé dénonciateur, le sulpicien Joseph Géraud, spécialiste des questions de psychiatrie pastorale et auteur d'un manuel sur les *Contre-indications médicales à l'orientation vers le clergé* (1944), dont il dresse un portrait au vitriol.

La défense à outrance de Fesquet suscite paradoxalement la déclaration de soumission, tant attendue par le Saint-Office, sous la forme d'une lettre de « mise au point » adressée au directeur Hubert Beuve-Méry et reproduite, à la demande d'Oraison, dans *Le Monde* (M. Oraison, 1955). Il ne s'agit toutefois pas d'une rétractation explicite des thèses critiquées, comme l'aurait voulu le Saint-Office,

mais, plus modestement, d'une reconnaissance de la compétence de celui-ci en matière doctrinale et, par-là, de son pouvoir de contrôle sur les publications. Par cette soumission, le prêtre bordelais se gagne la sympathie de nombre d'intellectuels catholiques qui voient en lui une victime du parti de la réaction. Ce premier succès médiatique fait prendre conscience à Oraison de l'appui inestimable que *Le Monde* représente dans sa lutte avec le Saint-Office.

## **Retour sur expérience : psychanalyse des « méthodes du Saint-Office »**

Neuf ans plus tard, en juin 1964, Oraison revient sur ses relations tourmentées avec le Saint-Office dans une tribune du *Monde*. Le décor a profondément changé. L'annonce du concile, et, plus encore, la prise du pouvoir des réformateurs, lors de la première session, bouleversent les rapports de force. Le Saint-Office et le cardinal Ottaviani, son nouveau secrétaire, ont perdu de leur aura et voient leur politique et leurs méthodes ouvertement contestées. Plus, la morale sexuelle s'invite dans l'*aula* conciliaire à la faveur des discussions sur la contraception. Dans ce contexte, l'intervention d'Oraison, observateur extérieur au concile, vient bousculer les positions des protagonistes du débat conciliaire et provoquer une première mise en question, concrète, des procédures du Saint-Office. La gestion de cette nouvelle « affaire » Oraison met en lumière l'affirmation des évêques comme acteurs du débat doctrinal. Elle révèle encore comment le nouvel esprit conciliaire, soumis à la rude épreuve du terrain, se trouve pris sous le feu d'une escalade de revendications.

### **Psychanalyse et aggiornamento conciliaire**

La charge d'Oraison contre le Saint-Office intervient alors que le prêtre bordelais continue de faire l'objet de condamnations, tenues secrètes. Signe d'une crainte persistante de son influence sur les futurs prêtres, dont il est accusé de favoriser les départs, le prêtre bordelais se voit interdire, en 1958, ses activités de conseil psychologique auprès des séminaires. Il visitait alors régulièrement une dizaine de séminaires, soumettant les candidats au sacerdoce à des tests psychologiques. Son ouvrage *L'harmonie du couple humain* est mis à l'Index en 1961, en pleine préparation du concile. Suite à une intervention de Richaud, le décret n'est toutefois pas publié. Soucieux de limiter les possibilités de contournement de la censure diocésaine, le Saint-Office fait de l'archevêque de Bordeaux l'unique responsable du contrôle des publications d'Oraison.

Dès cette époque, Oraison intervient dans les médias pour dénoncer les procédés arbitraires du Saint-Office. En 1959, se faisant le porte-parole de « prêtres anonymes », il dresse, dans *Le Monde*, un violent réquisitoire contre l'organe romain dont il dénonce le fonctionnement archaïque et les luttes de factions

([Oraison], 1959). Il réagit ainsi à brûle-pourpoint à l'interdiction des prêtres-ouvriers et exprime sa solidarité avec ses confrères injustement condamnés. Exprimée sous couvert d'anonymat, cette première prise de position reçoit un écho limité.

L'attention croissante que les médias réservent à la psychanalyse change progressivement la donne et rend une nouvelle intervention d'Oraison particulièrement propice. Un *monitum* du Saint-Office de 1961, qui interdit aux prêtres de pratiquer l'analyse, alerte la presse internationale sur les enjeux tant doctrinaux que pastoraux du débat sur la psychanalyse. L'article d'Henri Fesquet, publié l'année suivante, sur l'expérience psychanalytique menée par le Belge Grégoire Lemercier au monastère bénédictin de Cuernavaca, au Mexique, joue un rôle décisif dans la médiatisation des discussions (H. Fesquet, 1962). Le journaliste y relaye l'appel de Lemercier, expert conciliaire de l'évêque de Cuernavaca, à une refonte de la morale à partir de la psychanalyse.

Dans le même temps, de nouvelles revendications en faveur d'une réforme du Saint-Office se font jour parmi les évêques. De nombreuses voix s'élèvent, dès avant la tenue du concile, pour réclamer la suppression de l'Index ou, tout au moins, un changement radical de son fonctionnement. Le discours prononcé, le 8 novembre 1963, par le cardinal Josef Frings, archevêque de Cologne et un des meneurs de la tendance réformatrice, fait l'effet d'un détonateur. Ému, semble-t-il, par les nouvelles mesures qui touchent son compatriote le théologien Hans Küng (J. Famerée, 2000 : 144), Frings critique vivement les procédures du Saint-Office, qu'il considère comme nuisibles et sources de scandales. Il réclame que tout accusé soit entendu et ait la possibilité de se défendre ou de s'amender. Ces propos, salués par les pères conciliaires et largement repris dans la presse internationale, laissent espérer des changements.

## La bataille des faits

Le discours de Frings suscite en Marc Oraison un espoir de réforme, qu'il entend propager en livrant son propre témoignage. L'intervention de l'Allemand constitue le motif immédiat de la publication de son article ; les conditions lui paraissent désormais remplies pour s'exprimer ouvertement, la prise de position du cardinal ayant libéré une parole. Oraison écrit à Feltrin : « C'est en fonction uniquement de l'intervention du cardinal Frings que j'ai conçu mon article. À la fois comme une réponse et comme une demande... "Vous avez raison, Éminence : voici l'expérience que j'en ai eue... Nous vous en supplions, agissez..." »<sup>2</sup>. Rédigé aussitôt après le discours de Frings, le texte d'Oraison n'est toutefois publié que plus de six mois plus tard, alors qu'Ottaviani vient de se distinguer à nouveau en réclamant le silence sur la question de la contraception.

---

2. Lettre de M. Oraison à M. Feltrin du 19 juin 1964 (Paris, Archives Historiques du Diocèse de Paris [AHDP], dossier « Imprimatur 1942-1966 », 4<sup>e</sup>1 14).

Jouant pleinement la carte de la médiatisation, Oraison se donne pour mission d'éclairer le grand public sur le débat conciliaire autour de la réforme du Saint-Office, en lui livrant des informations de première main. Regrettant qu'on « parle toujours dans le vague » du Saint-Office, il se propose d'exposer des « faits », fondés sur « un exemple vécu », qui permettront aux lecteurs du *Monde* de se faire « une idée objective » de l'enjeu réel des discussions (M. Oraison, 1964 [2]). Oraison évoque ainsi les deux épisodes les plus dramatiques de son contentieux avec le Saint-Office : la publication de la mise à l'Index de 1955 et l'interdiction de visiter les séminaires de 1958. À la lueur de ces deux cas, il met en relief les caractéristiques principales des « méthodes » de la congrégation : la politique du fait accompli, l'accusé n'apprenant qu'il fait l'objet d'un procès qu'une fois condamné ; l'absence de motivation de la sentence, qui laisse l'accusé dans l'ignorance de l'objet de son délit.

Oraison illustre son propos par le récit haut en couleur de son entretien avec Ottaviani et Pizzardo au moment de la mise à l'Index de *Vie chrétienne et problèmes de la sexualité*. Le prêtre bordelais décoche surtout ses flèches contre le second qui aurait déclaré à cette occasion que seuls « l'épouvante, les spaghettis et les haricots » étaient capables de préserver efficacement la pureté. Portant plus loin sa critique, Oraison s'en prend aux conditionnements socio-culturels qui altèrent la conception de la doctrine catholique défendue par la congrégation. Il vise cette fois directement Ottaviani qu'il accuse de vouloir canoniser une « certaine structure de pensée », qui est tributaire de « raisons d'ordre psychologique, social ou culturel ». Trop étroite et liée au milieu romain, elle ne peut prétendre à l'universalité. Oraison date précisément de cet événement sa « prise de conscience » du caractère relatif de l'institution du Saint-Office : « Le Saint-Office, dans ses rouages, n'est pas identifiable au pape non plus qu'à l'Esprit-Saint ». D'où, la soumission conditionnelle qu'il lui témoigne : « Une fois situé de la sorte, cet organisme devient supportable malgré son fonctionnement surprenant ».

### « Blâme » épiscopal

Jusque-là demeuré très discret, l'épiscopat français affirme progressivement son influence. L'intervention de Richaud en faveur d'Oraison en 1961 est un premier indice qu'un nouveau vent est en train de souffler. La nouvelle collégialité vécue dans l'*aula* pousse les évêques français à s'exprimer collectivement. L'aspiration à une réforme de la curie, qui s'y fait jour, les incite encore à affirmer leur rôle pastoral face au Saint-Office. Les déclarations d'indépendance d'Oraison, qui joue de son aura médiatique, viennent toutefois contester cette autorité récemment gagnée.

Immédiatement après la publication de l'article, Oraison est désavoué, en privé, par les deux évêques dont il dépend, Feltin et Richaud. Le second, particulièrement remonté contre ce qu'il perçoit comme un acte d'insubordination,

conteste à son prêtre le droit de s'ériger en « Père du Concile »<sup>3</sup>. L'archevêque de Bordeaux critique l'orientation excessivement médicale de sa recherche et le manque d'objectivité qui conduit le prêtre à taire les marques de mansuétude, dont il a été l'objet.

L'intervention, deux semaines plus tard, du Conseil permanent de l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France, qui vise à remédier au flou juridique suscité par le statut particulier du prêtre, incardiné dans le diocèse de Bordeaux, mais résidant à Paris, reflète la désapprobation unanime des évêques français à l'encontre de l'action d'Oraison. Au nom « des membres du Conseil permanent »<sup>4</sup>, un « blâme » est signifié au prêtre à qui il est reproché d'avoir évoqué de manière partielle ses démêlés avec le Saint-Office. Le désaccord est en fait plus large. L'épiscopat se montre particulièrement heurté par le refus d'Oraison de collaborer avec les autorités ecclésiastiques locales. En outre, les évêques français craignent que cette prise de position maladroite puisse nuire à leurs propres tentatives de réforme des institutions en crispant le parti de la réaction.

Le différent pastoral se double d'un désaccord sur les rapports à tenir avec les médias. Pour Oraison, la presse est un levier crucial des changements dans l'Église. La politique du silence, qui prévaut dans l'Église, lui paraît vouée à la disparition du fait de la globalisation des informations : « Le grand public, en raison des moyens modernes de diffusion, est mis au courant de débats *publics*, mais sur un mode étrange : on manie de vagues idées générales, on fait allusion à "certaines choses"... Cela me paraît confiner à la tromperie »<sup>5</sup>. Les évêques, s'appuyant sur leur expérience conciliaire, considèrent, quant à eux, que le débat doit d'abord être conduit à l'intérieur même de l'Église. Julien Gouet, secrétaire du Conseil permanent, écrit ainsi : « Nous ne pourrions venir à bout de ce malaise de famille que si tous les membres de cette famille acceptent la discrétion pour analyser ce malaise et y porter remède, sans que les enfants de cette famille aillent crier sur la place : "Ça ne va pas chez nous !" »<sup>6</sup>.

Sous la pression de la médiatisation de la nouvelle « affaire » Oraison, les évêques sont toutefois contraints de prendre acte de l'émergence d'une opinion catholique et d'y répondre par des prises de position publiques. Gabriel-Marie Garrone, archevêque de Toulouse et vice-président du Conseil permanent, publie un communiqué qui est reproduit dans *La Croix*. Jugeant le « geste » d'Oraison « inadmissible », il s'attache à démarquer les critiques constructives exprimées par les pères conciliaires, à l'exemple de celles de Frings, de la prise de position polémique du prêtre français (G.-M. Garrone, 1964). Plus profondément, il

---

3. Lettre de P. Richaud à M. Oraison du 12 juin 1964 (Paris, Bibliothèque du Saulchoir [BdS], dossier « Articles sur le Saint-Office – *Le Monde* 1964 »).

4. Copie de la lettre de J. Gouet à M. Oraison du 26 juin 1964 (AHDP, 4<sup>e</sup>1 14).

5. Lettre de M. Oraison à J. Gouet du 28 juin 1964 (AHDP, 4<sup>e</sup>1 14).

6. Lettre de J. Gouet à M. Oraison du 20 juillet 1964 (BdS, dossier « Articles sur le Saint-Office – *Le Monde* 1964 »).

reproche au Bordelais d'avoir contesté le cœur de la mission du Saint-Office, à savoir la « préservation du dépôt ». L'intervention de Garrone contraint Richaud à désavouer publiquement son prêtre.

Les réprimandes répétées des évêques sonnent pour Oraison comme une trahison de la cause de la psychanalyse, dont il se considère le principal promoteur. Déplorant n'avoir pas été soutenu dans le passé par sa hiérarchie, le prêtre bordelais assimile les évêques français à des « valets d'une police secrète »<sup>7</sup>. Il regrette que les évêques ne comprennent pas que les questions de la réforme de l'institution ecclésiale et de la rénovation de la théologie morale soient solidaires. Les sciences humaines mettent au jour, à ses yeux, tout à la fois la « mentalité archaïque ou régressive » des structures ecclésiales et « le juridisme et le rationalisme » de la théologie morale.

### Comment se rétracter sans rétablir les faits

Les évêques ont-ils voulu par un blâme privé éviter à Oraison une nouvelle condamnation de la part du Saint-Office ? Curieusement, le jour même où le Conseil permanent sanctionne le prêtre, la congrégation romaine fait savoir au cardinal Feltin qu'elle exige une rétractation publique de l'abbé Oraison. L'enjeu pour le Saint-Office, dont les pratiques ont été exposées au monde entier, n'est pas tant d'asseoir son autorité sur le prêtre contestataire, que de rétablir publiquement la vérité sur son entretien avec Pizzardo et Ottaviani.

La rédaction de la rétractation, qui est publiée dans *Le Monde* le 28 juillet, est l'occasion d'une collaboration laborieuse entre Oraison et l'épiscopat. La première mouture du texte, bourrée de sous-entendus, est jugée d'une « insolence invraisemblable »<sup>8</sup> par Gouet. Un double changement de perspective est imposé par les évêques français. Il s'agit, d'une part, de ne pas faire peser sur le Saint-Office le poids de la responsabilité de cette rétractation. Les évêques visent, d'autre part, à ce que la rétractation ne soit pas utilisée pour mettre à mal le projet de réforme du Saint-Office. L'intervention vigoureuse de Frings au concile, qui motive la prise de position d'Oraison, est ainsi interprétée de manière irréni- que et est qualifiée de « cependant sereine » (M. Oraison, 1964 [3]). Ils admettent également que les « critiques violentes » qu'ils ont exprimées contre le Saint-Office ont pu inciter le prêtre incriminé à prendre sa plume.

Les évêques, qui connaissent la rigidité de la congrégation, n'insistent pas pour que le prêtre revienne sur l'objet du délit et privilégient l'expression d'une soumission non seulement formelle, mais effective. L'objectif initial d'Oraison,

---

7. M. Oraison, « Note personnelle remise à Mgr Garrone en août 1964 » (BdS, dossier « Articles sur le Saint-Office – *Le Monde* 1964 »).

8. Copie de la lettre de J. Gouet à P. Richaud du 18 juillet 1964 (AHDP, 4<sup>e</sup> 14).

qui était, par son article, de témoigner auprès des intellectuels de sa fidélité à l'Église malgré les condamnations, se trouve partiellement rejoint. Le prêtre est toutefois contraint de le faire au prix d'une négation des fondements mêmes de sa fidélité, à savoir la possibilité d'être de l'Église sans ignorer « ce qui se passe », sans avoir « la fausse pudeur de le cacher ou la malhonnêteté intellectuelle de le nier »<sup>9</sup>.

Le Saint-Office, contraint aux compromis, sort de cette affaire affaibli. La congrégation se soumet, quoique tardivement, au *diktat* d'Oraison qui réclame une motivation de la mesure qui le touche. Alors que ses justifications détaillées laissaient croire qu'elle se montrerait insatisfaite de la rétractation vague d'Oraison, elle considère au contraire que celle-ci met un « point final » à l'affaire<sup>10</sup>. Il faut dire que la déclaration de soumission arrive à point nommé pour calmer les esprits qui se sont échauffés à l'annonce, quelques jours plus tôt, par le pape Paul VI, de l'interdiction de poursuivre les débats sur la contraception dans l'*aula* conciliaire. Pourtant, le bras de fer entre Oraison et le Saint-Office n'est pas terminé et de nouvelles publications du prêtre viennent relancer les hostilités.

### **Le « test » du *Mystère humain de la sexualité***

La réception, début 1966, du nouvel ouvrage de Marc Oraison, *Le Mystère humain de la sexualité*, fait figure de test de l'ouverture prônée par le concile. Significativement, à la veille de sa clôture, Paul VI décide la transformation de l'antique Suprême Congrégation du Saint-Office en Congrégation pour la doctrine de la foi. Le changement de nom s'accompagne d'une mutation des procédures, gage d'une plus grande liberté dans le débat théologique. Les évêques locaux sont désormais systématiquement consultés et l'accusé ne peut être condamné sans avoir été entendu. L'Index des livres interdits est symboliquement supprimé. Le maintien du cardinal Ottaviani à la tête de la Congrégation laisse toutefois présager des obstacles. La nouvelle joute qui oppose Oraison à son adversaire de longue date met en évidence les difficultés de l'institution ecclésiastique à combler, en dépit des avancées conciliaires, le « fossé qui se creuse » avec les intellectuels catholiques et avec la société tout entière (D. Pelletier, 2002 : 17).

### **Rome face à la « révolution sexuelle »**

La toute jeune Congrégation pour la doctrine de la foi, qui tente de traduire dans la réalité de son système procédural le « langage nouveau » que l'Église s'est donnée à Vatican II (P. Levillain, 1986 : 285), se trouve aussitôt confrontée

---

9. Copie de la lettre de M. Oraison à J. Guet du 28 juin 1964 (BdS, dossier « Articles sur le Saint-Office – *Le Monde* 1964 »).

10. Lettre de P. Richaud à M. Oraison du 3 octobre 1964 (*ibid.*).

au bouleversement des mœurs, causé par la « révolution sexuelle » qui s'étend progressivement à l'ensemble des pays occidentaux. L'attention de la Congrégation est ainsi attirée sur les théologiens, soupçonnés de légitimer ces nouveaux discours séculiers sur la sexualité et de les propager auprès des catholiques.

Stupéfait, le Vatican découvre, au lendemain du concile, à la faveur du procès puissamment médiatisé de *La Zanzara*, que l'Italie n'est pas épargnée par ce bouleversement de la sexualité. En février 1966, les étudiants du célèbre lycée Parini à Milan publient dans leur revue *la Zanzara* une enquête, intitulée « *Un dibattito sulla posizione della donna nella nostra società, cercando di esaminare i problemi del matrimonio, del lavoro femminile e del sesso* », qui fait scandale. Leur vigoureuse critique de la morale sexuelle traditionnelle et leur apologie de la pilule contraceptive suscitent de vives réactions dans les milieux catholiques et, plus largement, dans l'ensemble de la classe politique italienne. Le jeune groupe milanais *Gioventù studentesca* (futur *Comunione e liberazione*), qui regroupe sous la houlette de don Luigi Giussani des étudiants catholiques de tendance conservatrice, s'empare de l'affaire qui est ensuite portée devant les tribunaux. Le verdict d'acquiescement qui est prononcé est salué par *Le Monde* comme un indicateur fort de « l'évolution des mœurs en Italie » (J. Nobécourt, 1966 [1]).

Signe d'un regain de « *furia francese* » (J.-D. Durand, 1997), la théologie française est rendue responsable de la contamination italienne. M. Oraison se trouve à nouveau dans la ligne de mire. Son manuel d'éducation sexuelle, *Savoir aimer* (1963), traduit deux ans plus tôt en italien, est cité dans le procès à l'appui de la défense. Dans ce contexte, la Congrégation pour la doctrine de la foi se penche une nouvelle fois sur son cas. Elle porte plus particulièrement son attention sur *Mystère humain de la sexualité*, sorti quatre mois plus tôt. Le verdict est sévère : interdiction de s'exprimer devant un auditoire ecclésiastique et refus d'accorder l'*imprimatur* pour tous les futurs livres de morale sexuelle. Faute de pouvoir *a posteriori* mettre à l'Index les publications douteuses de l'abbé français, la congrégation décide de suspendre *a priori* toute approbation ecclésiastique de ses écrits.

La nouvelle condamnation d'Oraison semble contredire les bonnes intentions affichées par la congrégation. Elle s'apparente à une tentative d'OPA de la tendance conservatrice, menée par Ottaviani, qui cherche à profiter de la vacance du poste de sous-secrétaire (numéro trois de la congrégation). Si la lettre des procédures est au moins pour partie respectée, l'esprit qui les anime paraît fort éloigné des attentes exprimées par les évêques au concile. La main tendue au prêtre français reste extrêmement timide. Comme les nouvelles directives l'exigent, une discussion avec des théologiens est proposée, mais les deux interlocuteurs désignés – Mgr Garrone et Joseph Géraud qui est depuis devenu membre de la congrégation – ne sont guère favorables à Oraison. Le dialogue serait d'emblée voué à l'échec si la médiatisation de la décision romaine ne venait rebattre les cartes.

## Vers un nouveau procès Galilée ?

La sentence contre Oraison, destinée à demeurer secrète, est rendue publique par *Le Monde* à la faveur d'un *scoop* de son correspondant au Vatican. À la suite du quotidien français, la presse internationale s'empare de l'affaire. Grâce à sa sortie médiatique de 1964, le prêtre français a atteint une nouvelle stature, devenant le premier théologien censuré à s'opposer publiquement à Ottaviani. L'exil forcé, à la même époque, du non moins célèbre abbé Lemerrier fait également craindre aux médias qu'un complot ne soit ourdi contre la psychanalyse.

L'annonce de la condamnation d'Oraison par le correspondant du *Monde*, Jacques Nobécourt, semble suggérer que la nouvelle est le fruit d'une fuite au Vatican (J. Nobécourt, 1966 [2]). Émanerait-elle d'un adversaire d'Ottaviani ? Le journaliste fait en effet de la sentence contre Oraison un signe du triomphe de la réaction contre l'esprit du concile et rend même personnellement responsable Ottaviani du maintien de la ligne dure. Brandissant la menace d'une nouvelle affaire Galilée, Nobécourt a beau jeu de souligner les vices de procédure dont la mesure à l'encontre d'Oraison est entachée. Le prêtre bordelais n'a en effet pas été entendu avant d'être condamné.

Mesurant le danger que représente cette nouvelle exposition médiatique, les évêques français s'efforcent de calmer les esprits en présentant eux-mêmes une version plus sereine des faits. Fait significatif : l'épiscopat décide de collaborer pleinement avec le prêtre incriminé. Il ne s'agit pas tant pour lui de cautionner les vues d'Oraison, que de préserver les acquis du concile et de ne pas rester inactif face à la politique du fait accompli menée par la Congrégation pour la doctrine de la foi. Deux jours après l'article de Nobécourt, le Secrétariat de l'opinion publique de la Conférence des évêques de France diffuse un communiqué, « fait en accord avec M. l'abbé Oraison » qui renonce à « toute déclaration publique », où sont exposées dans un style aseptisé les différentes mesures prises à son encontre (Secrétariat de l'opinion publique, 1966).

H. Fesquet vient lui aussi à la rescousse d'Oraison dans une recension du *Mystère humain de la sexualité*, où il présente une version édulcorée du conflit et s'attache à gommer le contentieux persistant autour de la psychanalyse. Cette stratégie lui est inspirée par une note rédigée, à sa demande, par le psychologue Georges Hahn assisté d'Oraison<sup>11</sup>. À leur suite, il insiste sur le fait que le prêtre n'est pas lui-même psychanalyste et qu'il n'est donc pas visé par le *monitum* de 1961. L'influence de la psychanalyse, qui est resituée dans le cadre d'une démarche interdisciplinaire visant à « établir un lien entre l'anthropologie moderne, nourrie d'apports de la biologie et des sciences humaines, et l'être spécifiquement religieux », est également relativisée (H. Fesquet, 1966). Fesquet souligne encore

---

11. G. Hahn, « Pensée et action de Marc Oraison » (BdS, dossier « Correspondance à propos de la mesure de la Congrégation de la foi de juillet 1966 »).

qu'Oraison reste fidèle au principe, cher à la morale catholique, de la primauté de la vie spirituelle sur la vie instinctive : « Loin de vouloir réduire le surnaturel à l'infrahumain, le prêtre, qu'est avant tout et en dernière analyse l'abbé Oraison, se révèle obstinément préoccupé du sens religieux de la conduite humaine ». Cette stratégie d'évitement trouve ses limites lorsqu'il s'agit d'affirmer la spécificité de la contribution, inégalée, d'Oraison, qui est de réaliser la nécessaire « synthèse entre l'univers freudien et l'univers chrétien ».

### L'impossible « dialogue » entre théologie et psychanalyse ?

Cette intense médiatisation de l'affaire pousse la Congrégation pour la doctrine de la foi à un changement d'attitude, qui se concrétise par une nouvelle offre de dialogue. Une telle évolution est favorisée par la prise de fonction comme sous-secrétaire du chanoine Charles Moeller (1912-1986), spécialiste de la littérature et professeur de philosophie à l'Université catholique de Louvain, qui s'était distingué pendant le concile où il était l'expert théologique du cardinal Léger, archevêque de Montréal. Le cardinal Joseph Lefebvre, archevêque de Bourges, président de la Conférence des évêques de France et membre de la Congrégation pour la doctrine de la foi, est ainsi chargé d'organiser une rencontre avec Oraison et le psychologue belge Joseph Nuttin, qui se tient en octobre dans un climat singulièrement apaisé.

La nomination de Joseph Nuttin se justifie par sa compétence scientifique reconnue et sa sûreté doctrinale. Né en 1909, ce prêtre et psychologue renommé de l'Université catholique de Louvain, est l'auteur de *Psychanalyse et conception spiritualiste de l'homme* (1949), ouvrage qui fait autorité dans les milieux scientifiques catholiques. Dans son livre, Nuttin examine les conditions concrètes d'une thérapie psychanalytique libérée de sa gangue doctrinale, et marque sa préférence pour la psychanalyse américaine, jugée plus scientifique et plus ouverte à une prise en compte de la dimension spirituelle de l'homme.

Cette désignation, qui doit beaucoup aux liens personnels qui unissent Nuttin à Moeller, revêt une importance particulière dans la perspective d'une réforme de l'institution de la censure. Moeller y voit la possibilité d'une « collaboration » entre la Congrégation et l'Université catholique de Louvain, « chose bien nécessaire pour que l'on évite certaines maladresses sérieuses »<sup>12</sup>. Maladresses qui sont particulièrement flagrantes, comme il le reconnaît lui-même, dans le cas d'Oraison. Il donne ainsi pour mission à Nuttin d'« établir le *dialogue* » et de « recréer la confiance ».

Une confrontation entre deux approches distinctes de la psychologie s'opère entre Oraison et Nuttin à propos de la notion de sexualité et de son usage. Le

---

12. Lettre de Ch. Moeller à J. Nuttin du 1<sup>er</sup> septembre 1966 (Kessel-Lo, Archives privées de Joseph Nuttin).

Belge reproche au Français de ne pas distinguer la sexualité au sens psychologique, et tout particulièrement psychanalytique, qui embrasse l'ensemble de la vie psychique, du sens courant de la sexualité, plus restreint. En spécialiste de psychologie expérimentale, il souligne le manque de fondement scientifique des thèses du prêtre bordelais et indique ainsi que « cette extension de la notion de sexualité s'inspire des conceptions psychanalytiques qui, au niveau scientifique, sont toujours hypothétiques »<sup>13</sup>. Le psychologue belge discerne dans ces erreurs l'influence de Lacan.

De manière complémentaire, Nuttin, sortant de son champ disciplinaire, insiste sur les conséquences pastorales d'une insuffisante formation scientifique. Il regrette ainsi qu'Oraison vulgarise sans discernement des théories scientifiques qui demeurent l'apanage du spécialiste. Il voit encore dans le primat qu'accorde Oraison à la sexualité un « danger » « du point de vue pastoral ».

Le dialogue établi traduit une évolution, au moins de façade, des rapports entre la Congrégation pour la doctrine de la foi, l'épiscopat et les théologiens. Oraison accepte de cesser de polémiquer contre la morale traditionnelle et de collaborer avec des théologiens pour la publication de ces nouveaux ouvrages. De leur côté, Lefebvre et Nuttin intercèdent en sa faveur auprès de la congrégation. L'archevêque de Bourges convainc Feltin de reprendre la responsabilité de la censure des livres, que Richaud souhaitait abandonner.

L'échange entre Nuttin et Oraison se conclut toutefois sur un constat d'incompréhension, signe des limites d'un véritable débat sur la psychanalyse. Alors que le premier plaide pour une relecture de la psychanalyse à la lumière de l'anthropologie traditionnelle catholique, le second incite à une révision de la morale à la faveur des découvertes freudiennes. Si Nuttin conteste la valeur scientifique des thèses d'Oraison, ce dernier voit dans la désignation du Belge, qui n'a plus guère publié sur la psychanalyse depuis son livre de 1949, l'indice que la hiérarchie catholique manque d'informations fiables. Tare suprême aux yeux d'Oraison, Nuttin n'a pas d'expérience pratique de la psychanalyse. Le prêtre français considère en effet qu'une connaissance expérimentale de la psychanalyse, même « sauvage », constitue un préalable indispensable à tout dialogue entre catholicisme et psychanalyse.



L'étude de l'affrontement entre Oraison et le Vatican, dans ces années de profonds bouleversements dans l'Église catholique, révèle la persistance de l'opposition, par-delà même le concile, entre « complexe anti-romain » et « complexe antimoderne ». Considérées d'abord au prisme de la « *furia francese* », les premières condamnations d'Oraison s'inscrivent dans le contexte de

---

13. Note dactylographiée de J. Nuttin résumant son intervention lors de la rencontre (*ibid.*).

la lutte entre réformisme français et réaction romaine. Elles constituent le prolongement d'une série de crises – à l'exemple de celles de la « nouvelle théologie », qui s'achève par la promulgation de l'encyclique *Humani generis* (A. Desmazières, 2005), et des prêtres-ouvriers – qui commencent d'agiter l'opinion catholique, favorisant une première mobilisation des intellectuels et des médias.

Scruté par la presse internationale, le « cas » Oraison prend une valeur de test des réformes ecclésiales à la faveur du concile. Le concile Vatican II crée des attentes de rénovation de l'institution ecclésiale, et tout particulièrement du Saint-Office, dont on examine les résultats concrets sur le terrain. L'intervention d'Oraison dans *Le Monde* attire l'attention sur ses démêlés avec la congrégation romaine. Les polémiques autour du prêtre français revêtent un intérêt particulier pour la presse soucieuse de prendre la mesure de la capacité de l'Église à s'adapter à l'évolution des mœurs. L'intérêt qu'elle porte à la psychanalyse est à comprendre en relation avec les débats autour de la contraception et, plus largement, de la morale sexuelle, tant conjugale que sacerdotale, qui remuent l'opinion catholique.

La logique pastorale qui prévaut au concile Vatican II se trouve soumise à rude épreuve du fait de l'émergence de cette opinion catholique. L'affirmation de l'expertise du théologien et du laïc au concile vient bouleverser les équilibres. Le théologien contestataire gagne, à la faveur de la médiatisation de ses recherches, une légitimité concurrente à celle des autorités ecclésiastiques. De nouvelles dynamiques se créent entre le théologien et l'opinion laïque désireuse d'imposer ses propres vues, incitant le premier à prendre ses distances avec ses supérieurs hiérarchiques pour mieux rejoindre les masses.

Pour faire face à ce front commun entre théologiens, presse laïque et opinion catholique, les autorités ecclésiastiques, romaines comme françaises, s'efforcent de recadrer le débat à un niveau proprement scientifique. Ce faisant, elles suscitent une nouvelle concurrence entre autorité médiatique et autorité scientifique. Dans ses échanges avec le psychologue Nuttin, Oraison voit les bases, scientifiques, de sa légitimité médiatique contestées. Confronté à une professionnalisation accrue des disciplines psychologiques et théologiques, le prêtre français se trouve poussé dans ses retranchements et condamné à revendiquer explicitement une position de frontière, qui est à l'origine tout à la fois de son succès médiatique et de ses difficultés avec les instances romaines.

La stratégie d'alliance avec les médias, mise en œuvre par Oraison, répond à une volonté de contester l'Église de l'intérieur. Ses déclarations successives de soumission sont autant de témoignages de son attachement à sa vocation sacerdotale, alors même que les départs de prêtres se multiplient. En 1969, dans ses mémoires, significativement intitulés *Tête dure*, il justifie ainsi son option pour l'opposition ouverte : « Quand quelque chose à quoi l'on a voué sa vie fonctionne mal, ce n'est pas en s'en allant qu'on améliorera la situation. C'est en y restant plus que jamais et en disant que ça fonctionne mal, et pourquoi »

(M. Oraison 1969 : 171). Sa confiance sans faille dans la capacité de l'Église à se réformer contraste avec le scepticisme d'autres promoteurs de la rencontre entre catholicisme et psychanalyse. Se démarquant de l'option médiatique d'Oraison, Louis Beirnaert invite plutôt, se référant à l'exemple d'Ignace de Loyola, à « chercher un lieu » qui permette « d'échapper à [l']interdit »<sup>14</sup> et qu'il identifie pour lui-même au cadre confidentiel des rencontres scientifiques.

Agnès DESMAZIÈRES

*Groupe Sociétés Religions Laïcités (EPHE – CNRS)*

agnes.desmazieres@eui.eu

## Bibliographie

- DESMAZIÈRES Agnès, 2005, « Le sens d'une soumission : la réception française de l'encyclique *Humani generis*, 1950-1951 », *Revue thomiste*, 105, p. 276-306.
- , 2011, *L'inconscient au paradis : comment les catholiques ont reçu la psychanalyse*, Paris, Payot.
- DURAND Jean-Dominique, 1997, « La *furia francese* vue de Rome : peurs, suspicions et rejets des années 1950 », in *Religions par-delà les frontières*, Paris, Beauchesne, p. 15-35.
- FAMERÉE Joseph, 2000, « Évêques et diocèses (5-15 novembre 1963) », in Alberigo G. (éd.), *Histoire du concile Vatican II, 1959-1965*, Paris-Leuven, Cerf-Peeters, p.133-210.
- FESQUET Henri, 1955, « La mise à l'index du livre de l'abbé Marc Oraison "Vie chrétienne et problèmes de la sexualité" », *Le Monde* du 2 février.
- , 1962, « Au Concile qui reprend son souffle, la question de la Curie est déjà implicitement posée : un document sur la psychanalyse circule parmi les pères », *Le Monde* du 3 novembre.
- , 1966, « L'œuvre de Marc Oraison : un effort de synthèse entre l'univers freudien et l'univers chrétien. À propos d'un refus d'"imprimatur" », *Le Monde* du 20 août.
- FOUILLOUX Étienne, 1998, *Une Église en quête de liberté*, Paris, Desclée de Brouwer, coll. « Anthropologiques ».
- GARRONE Gabriel-Marie, 1964, « Une note de Mgr Garrone à propos d'une critique du Saint-Office », *La Croix* du 19 juillet.
- GUGÉLOT Frédéric, 2012, « Résistances romaines au personnalisme ? La condamnation de la trilogie romanesque de Luc Estang », *Contextes*, 12, <http://contextes.revues.org/5429>
- LANGLOIS Claude, 2005, *Le crime d'Onan : le discours catholique sur la limitation des naissances, 1816-1930*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « L'âne d'or ».

---

14. Louis Beirnaert, « Théologiens d'aujourd'hui face au magistère », communication présentée au congrès de l'Association Internationale d'Études Médico-Psychologiques Religieuses à Bruxelles en 1981 (Vanves, Archives françaises de la Société de Jésus, fonds Louis Beirnaert, boîte 11).

- LEVILLAIN Philippe, 1989, « L'opinion publique et Paul VI pendant la seconde et la troisième période de Vatican II », in *Paolo VI e i problemi ecclesiologicali al Concilio: Colloquio internazionale di studio*, Brescia, 19-20-21 settembre 1986, Istituto Paolo VI, p. 274-300.
- NOBÉCOURT Jacques, 1966 [1], « Le verdict d'acquittement illustre l'évolution des mœurs en Italie : au procès de la "Zanzara" à Milan », *Le Monde* des 3-4 avril.
- , 1966 [2], « Le cardinal Ottaviani s'oppose formellement aux travaux de l'abbé Oraison sur la psychanalyse », *Le Monde* du 27 juillet.
- ORAISON Marc, 1952, *Vie chrétienne et problèmes de la sexualité*, Paris, Lethielleux, coll. « Centre d'études Laënnec ».
- , 1955, « La mise à l'index du livre "Vie chrétienne et problèmes de la sexualité" », *Le Monde* du 9 février.
- , 1956, *L'union des époux*, Paris, Fayard, coll. « Bibliothèque Ecclesia ».
- , 1959, « Le Saint-Office et l'Église », *Le Monde* du 25 septembre.
- , 1960, *L'harmonie du couple humain*, Paris, éd. Ouvrières, coll. « Sacerdoce et laïc ».
- , 1963, *Savoir aimer : pour une claire information sexuelle*, Paris, Fayard, coll. « Jalons ».
- , 1964 [1], *Une morale pour notre temps*, Paris, Fayard, coll. « Le signe ».
- , 1964 [2], « Sur les méthodes du Saint-Office », *Le Monde* du 11 juin.
- , 1964 [3], « Un communiqué de l'abbé Oraison », *Le Monde* du 28 juillet.
- , 1966, *Le Mystère humain de la sexualité*, Paris, Seuil.
- , 1969, *Tête dure*, Paris, Seuil.
- OTTAVIANI Alfredo, 1959, « L'allocation de S. Em. le cardinal Ottaviani », *Documentation catholique*, 56, coll. 1569-1574.
- PELLETIER Denis, 2002, *La crise catholique : religion, société, politique*, Paris, Payot.
- SECRETARIAT DE L'OPINION PUBLIQUE, 1966, « Le refus de l'imprimatur à l'abbé Marc Oraison : une note du Secrétariat de l'opinion publique », *Le Monde* du 29 juillet.
- SÈVEGRAND Martine, 1995, *Les enfants du Bon Dieu : Les catholiques français et la procréation au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Albin Michel, coll. « Bibliothèque histoire ».
- UGINET François-Charles, 1989, « L'opinion publique française et les interventions de Paul VI au deuxième concile du Vatican (II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> périodes) », in *Paolo VI e i problemi ecclesiologicali al Concilio: Colloquio internazionale di studio*, Brescia, 19-20-21 settembre 1986, Istituto Paolo VI, p. 452-469.

## **La psychanalyse entre médiatisation et censure**

### **La morale sexuelle de Marc Oraison en procès (1955-1966)**

*Le conflit qui oppose Marc Oraison au Vatican autour de la question de la psychanalyse connaît une intense médiatisation à partir du milieu des années 1950. Les condamnations dont le prêtre français fait l'objet suscitent l'attention de la presse. À la faveur du concile Vatican II, son cas prend valeur de test de la capacité de l'Église à se mettre en phase avec l'évolution de la société, en particulier en matière sexuelle, et à changer son mode de fonctionnement. La stratégie médiatique d'Oraison se soutient elle-même d'un optimisme quant à la réforme de l'Église sous le poids de l'opinion. Réagissant à l'alliance qui se noue entre théologiens contestataires,*

*opinion catholique et presse, les autorités ecclésiastiques s'engagent progressivement sur la voie du dialogue scientifique, à l'écart des politiques traditionnelles de répression comme des plus récentes méthodes de surenchère médiatique.*

*Mots-clés : Marc Oraison, psychanalyse, Vatican, censure, médias.*

### **Psychoanalysis between mediatization and censorship Marc Oraison's sexual morality on trial (1955-1966)**

*The conflict which opposed Marc Oraison to the Vatican on the question of psychoanalysis generated intense media-coverage from the mid-1950s. The condemnations of the French priest captured the attention of the press. In the context of the Second Vatican Council, his case became a test of the ability of the Church to get in tune with the evolution of society, especially in sexual matters, and to change its mode of operation. Oraison's media strategy itself was based on optimism about Church's reform due to the weight of public opinion. Reacting to the alliance developed between dissenting theologians, Catholic opinion and the press, ecclesiastical authorities entered progressively into the way of scientific dialogue, away from both the traditional policies of repression and the more recent methods of media hype.*

*Key words: Marc Oraison, psychoanalysis, Vatican, censorship, medias.*

### **El psicoanálisis entre mediatización y censura la moral secular de Marc Oraison en proceso (1955-1966)**

*El conflicto que opone Marc Oraison al Vaticano en torno de la cuestión del psicoanálisis conoce una intensa mediatización a partir de mediados de los años 1950. Las condenas hacia el sacerdote francés mobilizan la atención de la prensa. Gracias al Concilio Vaticano II, su caso asume el valor de prueba de la capacidad de la Iglesia para articularse con la evolución de la sociedad, en particular en materia sexual, y de cambiar su modo de funcionamiento. La estrategia mediática de Oraison se sostiene ella misma de un optimismo en lo referente a la reforma de la Iglesia bajo el peso de la opinión. Reaccionando a la alianza que se teje entre teólogos contestatarios, opinión católica y prensa, las autoridades eclesiásticas se comprometen progresivamente sobre la vía del diálogo científico, distanciados tanto de las políticas tradicionales de represión como de los más recientes métodos de sobreexposición mediática.*

*Palabras clave: Marc Oraison, psicoanálisis, Vaticano, censura, medios.*

